

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Romain Marié : Les voies étroites de la requalification des CDD saisonniers.

JURISPRUDENCE

Voir notamment :

L'élaboration de l'ordre du jour du Comité d'entreprise suivant les règles issues de la loi dite de cohésion sociale : maintien d'une obligation de concertation.

Tribunal de grande instance d'Angers (référé) 3 mars 2005 - Note Francis Saramito (p.436)

Mise en œuvre des pouvoirs du bureau de conciliation en matière de discrimination : la désignation de conseillers rapporteurs.

Conseil de prud'hommes de Grenoble (Conciliation - Département) 25 mars 2005 - Note Pascal Moussy (p.441)

L'employeur doit procéder à une diffusion spécifique des propositions d'emploi à temps plein pour les salariés sous contrat à temps partiel.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 20 avril 2005 - Note Marie-Paule Coupillaud (p.443)

Action en nullité du plan de sauvegarde de l'emploi par le Comité d'entreprise pour insuffisance de propositions de reclassements internes.

Tribunal de grande instance du Havre (1^{re} Ch.) 20 avril 2005 - Note Eric Baudeu (p.448)

Le respect du salaire minimum en l'absence de durée du travail contrôlable par l'employeur.

Conseil de prud'hommes de La Roche-sur-Yon (activ. div.) 15 novembre 2004 ; Cour de cassation (Ch. Soc.) 25 mai 2005 - Note Rachel Gourdol (p.457)

L'inclusion dans l'assiette de la CSG-CRDS des dommages et intérêts dépassant le minimum légal de 6 mois de salaires (L 122-14-4 C. Tr.) : une décision contra legem.

Cour de cassation (Ch. Civ. 2^e) 19 avril 2005 - Note Patrick Tillie (p.462)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Droit pénal du travail : extraits de décisions sélectionnés et commentés par **Marc Richevaux**.

Arrêts récents de la Cour de cassation résumés par **Marie-France Bied-Charreton** (pages 3 et 4 de la couverture).



REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

263, RUE DE PARIS, 93516 MONTREUIL CEDEX - www.cgt.fr

Doctrine :

Les voies étroites de la requalification des CDD saisonniers par **Romain Marié**, Maître de conférences à l'IUT de Nancy 2, Membre de l'équipe de recherches Droit et changement social, université de Nantes 425

ANNEXE : Contrat à durée déterminée – Contrat saisonnier – Salarié embauché pendant huit saisons d'été et neuf saisons d'hiver sur une période de dix ans – Requalification – Conditions – Engagement pendant toute la durée de la saison et durant toutes les saisons – Clause de reconduction. 429

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 16 novembre 2004 429

Document :

Accord de méthode - Procédure et calendrier - L'exemple de Bosch 430

Jurisprudence :

COMITÉS D'ENTREPRISE – Droit d'alerte – Droit n'appartenant pas aux comités d'établissement.
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 1^{er} mars 2005 435

COMITÉS D'ENTREPRISE – Fixation de l'ordre du jour – Nouvelle rédaction de l'article L. 434-3 du Code du travail – Maintien de l'obligation de l'élaboration commune même en présence d'une inscription de plein droit.
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ANGERS (référé) 3 mars 2005 436

Note Francis Saramito 438

COMITÉS D'ENTREPRISE – Projet ayant une incidence sur les conditions de travail – Consultation du CHSCT – Caractère préalable (oui) – Suspension de la réorganisation.
COUR D'APPEL DE PARIS (14^e Ch. B - référé) 19 novembre 2004 438

Note Arnaud de Senga 441

CONSEILS DE PRUD'HOMMES – Pouvoirs juridictionnels du bureau de conciliation – Ordonnance désignant des conseillers rapporteurs en vue de réunir les éléments d'information nécessaires au bureau de jugement pour statuer sur une demande de dommages-intérêts pour discrimination syndicale.
CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE GRENOBLE (Conciliation - Départage) 25 mars 2005 441

Note Pascal Moussy 442

DURÉE DU TRAVAIL – Temps partiel – Postes permettant de passer à temps plein – Obligations de l'employeur – Spécificité de l'information.
Cour de Cassation (Ch. Soc.) 20 avril 2005 443

Note Marie-Paule Coupillaud, Doctorante en Droit social, ATER à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV 444

GRÈVE – Protection – Occupation des locaux de travail – Licenciement pour faute lourde – Charge de la preuve – Employeur n'apportant pas la preuve de la participation personnelle du salarié aux faits – Constats d'huissier insuffisants – Réintégration du salarié dans son emploi.
COUR D'APPEL DE REIMS (Ch. Soc.) 9 février 2005 445

LICENCIEMENT POUR MOTIF ÉCONOMIQUE – Licenciements collectifs – Plan de sauvegarde de l'emploi – Insuffisance des mesures internes de reclassement – Nullité.
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DU HAVRE (1^{re} Ch.) 20 avril 2005 448

Note Eric Baudeau, Avocat 450

LICENCIEMENT POUR MOTIF PERSONNEL – Salarié victime d'un accident du travail – Suspension du contrat de travail pendant l'arrêt de travail consécutif à l'accident – Incidence sur une procédure de licenciement (deux espèces) – 1) Procédure engagée avant l'accident – Lettre de licenciement reçue au cours de la suspension – Licenciement reporté à l'expiration de la période (première espèce) – 2) Procédure disciplinaire engagée pendant la période de suspension – Entretien préalable réalisé au cours de celle-ci – Délai d'un mois pour prendre la sanction prévue à l'article L. 122-41 CT ni interrompu ni suspendu – Ineffectivité de la procédure dès lors que son motif n'est pas une faute grave (deuxième espèce).
Première espèce : COUR DE CASSATION (Ass. Plén.) 28 janvier 2005 452

Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 19 janvier 2005 453

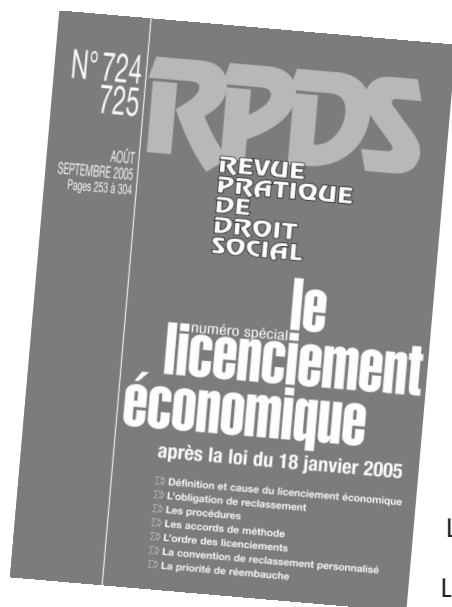
Note Francis Saramito 453

MALADIE – Défaut d'affiliation au régime obligatoire de prévoyance – Faute patronale – Réparation du préjudice au titre de l'inexécution contractuelle. COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 26 janvier 2005	454
PROTECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL – Salarié mandaté – Licenciement sans autorisation – Annulation judiciaire ultérieure de la désignation – Caractère rétroactif (non) – Violation du statut protecteur (oui). COUR D'APPEL DE POITIERS (Ch. Soc.) 22 mars 2005	455
Note Alex Pomagrzak , UL CGT de Royan.....	456
SALAIRES – SMIC – Distribution de documents publicitaires – Mesure du temps de travail (deux espèces). Première espèce : CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE LA ROCHE-SUR-YON (Sect. activ. div.) 15 novembre 2004	457
Deuxième espèce : COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 25 mai 2005	460
Note Rachel Gourdol , juriste au CIDECOS	461
SÉCURITÉ SOCIALE – Financement – Contribution sociale généralisée – Assiette – Limites d'exonération – 1° Indemnité transactionnelle de licenciement – Montant de l'indemnité légale ou conventionnelle – 2° Indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse – Minimum légal de six mois (L 122-14-4). COUR DE CASSATION (2^e Ch. Civ. 2) 19 avril 2005	462
Note Patrick Tillie	462
TRANSFERT D'ENTREPRISE – Transfert organisé par la convention collective – Perte de marché – Absence de reprise de la salariée par la société entrante – Trouble manifestement illicite – Poursuite du contrat de travail ordonnée. CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE PARIS (référé) 16 février 2005	462
Note Gilbert Jacquemet , Mandataire syndical CGT	464

Chroniques jurisprudentielles :

Droit pénal du travail : extraits de décisions sélectionnés et commentés par Marc Richevaux : INSPECTION DU TRAVAIL – Obstacle aux fonctions – Refus de fournir les éléments demandés – Délit constitué – Moment de la prise en compte des faits. COUR DE CASSATION (Ch. Crim.) 7 décembre 2004	466
--	-----

RPDS 724-725 - Août-Septembre 2005



Au sommaire :

Le guide complet du nouveau droit du licenciement économique

Définition et cause du licenciement économique

L'obligation de reclassement

Les procédures des licenciements économiques

Les "accords de méthode"

Les critères servant à fixer l'ordre des licenciements

La convention de reclassement personnalisé

La priorité de réembauchage

Pour les lecteurs non abonnés à la RPDS, ce numéro peut être commandé à : **NSA La Vie Ouvrière, BP n° 27, 75560 Paris cedex 12.**

Prix du numéro : **10,50 € (+ forfait de 2,59 € par envoi).** Abonnement : **63 € par an**

Commandes et abonnement en ligne sur notre site Internet : **www.librairie-nvo.com**